



**Bureau communautaire**  
**9 décembre 2021**  
**Hôtel d'Agglomération – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 20  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 16  
Date de la convocation : 03 décembre 2021

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, J.P Lefèvre, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy.

**Excusés :** G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, S. Calinon, D. Troncin.

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE  
Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB58/21

#### **Objet**

Modification du tableau  
des effectifs

**Date d'affichage :** 17 décembre 2021

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Suite à l'adhésion de la Ville de Dole aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au transfert de plein droit des agents municipaux à compter de cette même date, il convient de créer les postes correspondants.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

#### CATEGORIE A

- 1 assistant socio-éducatif à temps complet
- 5 attachés à temps complet
- 1 attaché principal à temps non complet – 12 heures hebdomadaires
- 3 attachés principaux à temps complet
- 2 attachés de conservation du patrimoine à temps complet
- 1 cadre de santé de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 conservateur en chef du patrimoine à temps complet
- 4 éducateurs de jeunes enfants à temps complet
- 1 ingénieur à temps complet
- 1 ingénieur hors classe à temps complet
- 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
- 1 professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- 1 puéricultrice de classe normale à temps complet
- 1 puéricultrice hors classe à temps complet

CATEGORIE B

- 1 assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet
- 2 rédacteurs à temps complet
- 7 rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 techniciens à temps complet
- 5 techniciens principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

CATEGORIE C

- 3 adjoints administratifs à temps complet
- 6 adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 11 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 56 adjoints techniques à temps complet
- 1 adjoint technique à temps non complet – 28 heures 30 hebdomadaires
- 2 adjoints techniques à temps non complet – 10 heures hebdomadaires
- 10 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 35 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 16 heures 15 hebdomadaires
- 2 adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 20 heures 39 hebdomadaires
- 5 adjoints du patrimoine principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 21 heures hebdomadaires
- 19 agents de maîtrise à temps complet
- 15 agents de maîtrise principaux à temps complet
- 1 agent de maîtrise principal à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires
- 7 agents spécialisés principaux de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet
- 13 auxiliaires de puériculture principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 11 auxiliaires de puériculture principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Fait à Dole,  
Le 9 décembre 2021  
Le Président,

